



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

### **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** **À SA VINGTIÈME SESSION**

**Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), le 29 août 2013**

#### Table des matières

Adoption de l'ordre du jour (A/RES/612(XX)).....	3
Élection des Présidents et des Vice-présidents de l'Assemblée (A/RES/613(XX)).....	5
Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs (A/RES/614(XX)).....	7
Membres de l'Organisation.....	9
a) Nouveaux Membres (A/RES/615(XX)).....	9
b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts et demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement (A/RES/616(XX)).....	13
Rapport du Secrétaire général.....	17
Partie I : programme de travail.....	17
a) La situation du secteur touristique dans le monde et l'intégration du tourisme dans les priorités mondiales (A/RES/617(XX)).....	17
b) Exécution du programme général de travail 2012-2013 (A/RES/618(XX)).....	19
c) Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2014-2015 (A/RES/619(XX)).....	21
d) L'OMT dans le système des Nations Unies (A/RES/620(XX)).....	23
e) Rapport sur l'évolution de la réforme de l'Organisation (Livre blanc) (A/RES/621(XX)).....	25
f) Réforme de la Fondation ST-EP (A/RES/622(XX)).....	27
Partie II : questions administratives et statutaires.....	29
a) Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-huitième période financière 2010-2011 (A/RES/623(XX)).....	29
b) Situation financière de l'Organisation (A/RES/624(XX)).....	31
c) Situation des ressources humaines de l'Organisation (A/RES/625(XX)).....	33

*Merci de recycler*

**Organisation mondiale du tourisme (UNWTO)** – Institution spécialisée des Nations Unies

Capitán Haya 42, 28020 Madrid (Espagne) Tél. : (34) 91 567 81 00 Télécopie : (34) 91 571 37 33 – [omt@unwto.org](mailto:omt@unwto.org) / [unwto.org](http://unwto.org)

d) Élection des membres du Comité des pensions du personnel de l'OMT pour 2014-2015 (A/RES/626(XX)).....	35
e) Élection des Commissaires aux comptes pour 2014-2015 (A/RES/627(XX)).....	37
f) Situation des amendements aux Statuts et aux Règles de financement (A/RES/628(XX)) .....	39
g) Accords conclus par l'Organisation (A/RES/629(XX)).....	41
h) Utilisation du logo de l'OMT (A/RES/630(XX)).....	45
i) Directives concernant le choix des lieux pour accueillir les sessions de l'Assemblée générale (A/RES/631(XX)).....	47
Rapport du Président des Membres affiliés (A/RES/632(XX)) .....	49
Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/RES/633(XX)) .....	51
Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (A/RES/634(XX)).....	53
Nomination du Secrétaire général pour la période 2014-2017 sur recommandation du Conseil exécutif (A/RES/635(XX)) .....	55
Activités du Comité mondial d'éthique du tourisme, partie I (A/RES/636(XX)).....	57
Activités du Comité mondial d'éthique du tourisme, partie II (A/RES/637(XX)).....	61
Journée mondiale du tourisme : informations concernant les activités de 2012 et 2013, adoption des thèmes et désignation des pays hôtes pour 2014-2015 (A/RES/638(XX)).....	63
Élection des membres du Conseil (A/RES/639(XX)).....	65
Lieu et dates de la vingt et unième session de l'Assemblée générale (A/RES/640(XX)) .....	67
Remerciements au pays hôte (A/RES/641(XX)) .....	69



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/612(XX)

### **Adoption de l'ordre du jour**

Point 1 de l'ordre du jour  
(documents A/20/1 prov. rev.1 et A/20/1 prov.annot.)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat,

Décide d'adopter l'ordre du jour de sa vingtième session tel que proposé.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/613(XX)

### Élection des Présidents et des Vice-présidents de l'Assemblée

Point 2 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale

1. déclare élus coprésidents de sa vingtième session la Zambie et le Zimbabwe, représentés respectivement par S.E. Mme Sylvia Masebo, Ministre du tourisme et des arts de la Zambie, et S.E. M. Walter Mzembi, Ministre du tourisme et du secteur de l'accueil du Zimbabwe ; et
2. déclare élus vice-présidents de sa vingtième session : le Costa Rica (S.E. M. Allan Flores Moya, Ministre du tourisme), la Croatie (S.E. M. Darko Lorencin, Ministre du tourisme), la Fédération de Russie (S.E. M. Alexander Radkov, Chef de l'Agence fédérale du tourisme), l'Indonésie (S.E. Mme Mari Elka Pangestu, Ministre du tourisme et de l'économie créative), l'Iran (République islamique d') (S.E. M. Medhi Tabeshian, ICHTO), l'Iraq (S.E. M. Liwa Smaysim, Ministre du tourisme et des antiquités) et le Mexique (S.E. Mme Jimena Gómez Pasos, Ministre du tourisme).





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/614(XX)

### **Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs**

Point 3 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale,

Ayant pris note des propositions de son coprésident formulées conformément à l'article 13.1 de son Règlement intérieur,

Sachant que les membres de la Commission de vérification des pouvoirs ont été choisis par les commissions régionales, à la demande de l'Assemblée,

1. prend acte que les pays suivants ont été nommés :

Chypre  
Éthiopie  
Haïti

Israël  
Maldives  
Mali

Paraguay  
Qatar  
République démocratique  
populaire lao

et

2. note que la Commission de vérification des pouvoirs a nommé à la présidence de la Commission M. Richard Boncy (Haïti) et à la vice-présidence M. Mohammed Al Hafnawi (Qatar).







# Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/615(XX)

## Membres de l'Organisation

### a) Nouveaux Membres

Point 4 a) de l'ordre du jour  
(documents A/20/4 a) I) et A/20/4 a) II))

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance des changements survenus dans la composition de l'Organisation depuis sa dix-neuvième session ainsi que des demandes d'admission à la qualité de Membre effectif reçues par le Secrétaire général, que l'on énumère dans le document A/20/4 a) I),

1. accueille favorablement les décisions des Émirats arabes unis, du Myanmar et de Trinité-et-Tobago de réintégrer l'Organisation ;

Ayant pris connaissance avec regret du retrait de la Lettonie, effectif depuis le 22 décembre 2012, conformément à l'article 35.1 des Statuts,

2. prie instamment et unanimement la Lettonie de revoir sa décision et de reprendre sa place au sein de l'Organisation ;
3. invite les pays Membres de l'ONU n'appartenant pas encore à l'OMT à entrer dans l'Organisation et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens ;

Ayant pris connaissance des candidatures à la qualité de Membre affilié reçues par le Secrétaire général,

4. approuve, sur recommandation du Conseil exécutif et conformément à la résolution 279(IX), les candidatures à la qualité de Membre affilié des organismes suivants, en accord avec les articles 7.3 et 7.4 des Statuts :
  1. ADVERTISING AGENCY « GREAT SILK ROAD » (UZBEKISTAN/OUZBÉKISTAN)
  2. ALTERNATIVE BUSINESS SOLUTIONS (PALESTINE/PALESTINA)
  3. AMERICAN HOTEL & LODGING EDUCATIONAL INSTITUTE (UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA)

4. ASSOCIAÇÃO BRASILEIRA DAS OPERADORAS DE TURISMO – BRAZTOA (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)
5. AYUNTAMIENTO S. BARTOLOME DE TIRAJANA (MASPALOMAS) (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
6. BENCH EVENTS (UNITED KINGDOM/ ROYAUME-UNI / REINO UNIDO)
7. CASPIAN TRAVEL AGENCY AND CARGO LLC (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
8. CHIC OUTLET SHOPPING – VALUE RETAIL PLC (UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI /REINO UNIDO)
9. CONFEDERACIÓN ESPAÑOLA DE AGENCIAS DE VIAJES (CEAV) (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
10. CONSEJO SUPERIOR DE TURISMO (CONSETURISMO) (VENEZUELA)
11. CONSOLIDATED TOURISM AND INVESTMENT CONSULTANTS LTD CTICO (JAMAICA/JAMAÏQUE)
12. CONSULTORES ASOCIADOS EN TURISMO S.A. DE C.V. (MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO)
13. CONVENTION & VISITORS BUREAU DELLA REPUBBICA DI SAN MARINO (SAN MARINO/SAINT-MARIN)
14. DELTA GROUP LTD (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
15. DEPARTMENT OF TOURISM – PORTO ALEGRE CITY COUNCIL (BRASIL/BRÉSIL/BRAZIL)
16. DESIGNATED AREAS FOR SUSTAINABLE TOURISM ADMINISTRATION (THAILAND/THAÏLANDE/TAIANDIA)
17. DESTINATION MARKETING ASSOCIATION INTERNATIONAL (DMAI) (UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA)
18. ÉCOLE HÔTELIÈRE DE LAUSANNE (SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA)
19. EL CORTE INGLES (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
20. ELEGANT TRAVEL (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
21. ERA STYLE (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
22. ESCUELA SUPERIOR DE TURISMO DEL INSTITUTO POLITÉCNICO NACIONAL (MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO)
23. EUROTOURISM COMPANY (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
24. FEDERACIÓN DE TURISMO DEL ESTADO BOLÍVAR (VENEZUELA)
25. FEDERAL ESTABLISHMENT OF HIGHER EDUCATION “RUSSIAN STATE UNIVERSITY OF TOURISM AND SERVICE” (RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/ FEDERACIÓN DE RUSIA)
26. FEST TRAVEL (TURKEY/TURQUIE/TURQUÍA)
27. FINNISH SANTA CLAUS FOUNDATION (FINLAND/FINLANDE/FINLANDIA)
28. FUNDACIÓN BARCELONA MEDIA (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
29. GATO – GADESHGARAN TOUR OPERATOR (IRAN)
30. GAUTENG TOURISM AUTHORITY (SOUTH AFRICA/ AFRIQUE DU SUD/ SUDAFRICA)
31. GDTUR (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
32. GILAN TOURISM (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
33. GLOBAL LLC (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)

34. GOBIERNO AUTONOMO DESCENTRALIZADO PROVINCIAL DEL GUAYAS (ECUADOR/ÉQUATEUR)
35. GUBILEN S.A (URUGUAY)
36. GYEONGGI TOURISM ORG. (REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA)
37. HELLENIC CHAMBER OF HOTELS (HCH) (GREECE/GRÈCE/GRECIA)
38. IATCA INTERNATIONAL ACADEMIC TRAINING CERTIFICATION AUDIT SERVICES LTD. (TURKEY/TURQUIE/TURQUÍA)
39. IMPROTEX TRAVEL, TOURS CONFERENCES (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
40. INSTITUTO MOVATUR, S.L. (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
41. INTERNATIONAL SCHOOL OF LAW AND BUSINESS (LITHUANIA/LITUANIE/LITUANIA)
42. INTERNATIONAL STUDENT IDENTITY CARD ASSOCIATION (NETHERLANDS/PAYS-BAS/PAISES BAJOS)
43. KASPIAN TUR MMC (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
44. KERALA INSTITUTE OF TOURISM AND TRAVEL STUDIES (INDIA/INDE)
45. KHAZAR TRAVEL "XEZER TOURS AND TRAVEL" (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
46. KWELA FLEET MANAGEMENT (SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUDAFRICA)
47. LEADERS GROUP FOR CONSULTING AND DEVELOPMENT (KUWAIT/KOWEÏT)
48. LESLIE HOSPITALITY CONSULTING (UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA)
49. MARTA ROSSI E SILVA ZORZANELLO FAIRS AND ENDEAVORS (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)
50. MEDICAL TOURISM ASSOCIATION (UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA)
51. MEXICO TRAVEL CHANNEL (MEXICO/MEXIQUE)
52. MICROSOFT INNOVATION CENTER TOURISM TECHNOLOGIES – MICTT (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
53. MISS HERITAGE WORLD ORGANISATION (MHW) (NAMIBIA/NAMIBIE)
54. NH HOTELES (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
55. OBSERVATORIO DE DERECHO DE TURISMO – FACULTAD DE DERECHO UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES (ARGENTINA/ARGENTINE)
56. PACIFIC ASIA TRAVEL WRITERS ASSOCIATION - PAWTA (INDIA/INDE)
57. PASHA TRAVEL LIMITED LIABILITY COMPANY (LLC) (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
58. POS. LDA – PROVIDER OFFSHORE SERVICES (ANGOLA)
59. QAFQAZ POINT HOTEL (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
60. RUSSIAN TRAVEL GUIDE CO LTD (RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/FEDERACIÓN DE RUSIA)
61. SANTUR – SANTA CATARINA TURISMO S/A (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)
62. SAPPHIRE LLC (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
63. SECRETARIA MUNICIPAL DE BENTO GONÇALVES (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)
64. SEG SWISS EDUCATION GROUP (SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA)
65. SINDBAD LLC (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
66. SLIK WAY AIRLINES LLC- "SW TRAVEL" BRANCH (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
67. SMART HOLIDAY (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
68. SPEKTR KO LLC (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)

69. ST.PETERSBURG STATE UNIVERSITY OF SERVICE AND ECONOMICS (RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/FEDERACIÓN DE RUSIA)
  70. THE ADMINISTRATION OF WINTER AND SUMMER TOURIST COMPLEX “SHAHDAG” (AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN)
  71. THE MUNICIPAL GOVERNMENT AGENCY – TOURISM DEPARTMENT OF ALMATY CITY (KAZAKHSTAN/KAZAKHSTAN/KAZAJSTAN)
  72. UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE CHIAPAS (MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO)
  73. UNIVERSIDAD DE OCCIDENTE (MEXICO/MEXIQUE)
  74. UNIVERSIDAD GUANAJUATO (MEXICO/MEXIQUE)
  75. UNIVERSITY OF BUSINESS IN PRAGUE (CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/REPÚBLICA CHECA)
  76. UNIVERSITÉ DE NOVIY SAD, FACULTÉ DES SCIENCES, DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, GESTION DU TOURISM ET DE L'HOTELLERIE (SERBIA/SERBIE)
  77. UNIVERSITY OF TECHNOLOGY SYDNEY LEISURE SPORT AND TOURISM (AUSTRALIA/AUSTRALIE)
  78. VILLAGE FOR ALL SRL (ITALY/ITALIE/ITALIA)
  79. YOUTH 2 YOUTH IN ZIMBABWE
  80. ZAGREB TOURIST BOARD & CONVENTION BUREAU (CROATIA/CROATIE/CROACIA)
  81. ZIMBABWE YOUTH IN TOURISM (ZIMBABWE)
  82. CITY OF VENICE (ITALY/ITALIE/ITALIA)
  83. FUNDACIÓN UNIVERSITARIA LOS LIBERTADORES (COLOMBIA/COLOMBIE)
  84. STUDENT MARKETING (SLOVAKIA/SLOVAQUIE/ESLOVAQUIA)
  85. INTERNATIONAL CONSORTIUM – HOTELS & TOURISM (RUSTICAE-RANSMADRID-ESTUDIO LANZAROTE) (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
  86. MAPFRE (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
  87. UNIVERSIDAD LA SALLE CANCÚN (MEXICO/MEXIQUE)
  88. VISIT ELCHE (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
5. prend acte du retrait des organismes mentionnés dans le document A/20/4 a) II) qui cessent d'être des Membres affiliés.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/616(XX)

### Membres de l'Organisation

#### **b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts et demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement**

Point 4 b) de l'ordre du jour  
(document A/20/4 b))

L'Assemblée générale,

Considérant la résolution 217(VII) adoptée à sa septième session par laquelle elle reconnaît que l'article 34 des Statuts, qui prévoit la suspension de tout Membre persistant à poursuivre une politique contraire à l'objectif fondamental de l'Organisation, tel qu'il est décrit à l'article 3 des Statuts, est applicable en cas de non-paiement prolongé des contributions obligatoires au budget de l'Organisation,

Considérant également le rapport que lui a soumis le Secrétaire général en application de ladite résolution,

Ayant entendu le rapport du Conseil exécutif,

1. constate que les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement s'appliquent aux Membres suivants :

#### MEMBRES EFFECTIFS

AFGHANISTAN  
BAHREÏN  
BURUNDI  
CAP-VERT  
DJIBOUTI  
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE  
GUINÉE-BISSAU  
KIRGHIZISTAN  
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE  
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE  
SIERRA LEONE  
SOUDAN  
TURKMÉNISTAN

## VANUATU

2. note avec satisfaction que les Membres effectifs Malawi, Myanmar et Pakistan ne sont plus visés par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement étant donné qu'ils ont réduit leurs arriérés de contributions, en partie ou entièrement ;
3. note en outre que l'article 34 des Statuts s'appliquera aux Membres suivants en 2014 s'ils ne conviennent pas avec le Secrétaire général d'un plan de paiement de leurs arriérés :

MEMBRES EFFECTIFS

1. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
2. VANUATU

MEMBRES AFFILIÉS

1. BIMAN BANGLADESH AIRLINES
  2. BROCK UNIVERSITY
  3. CENGIZ
  4. CENTRO INTERNACIONAL DE ESTUDIOS TURISTICOS DE CANARIAS S.L.
  5. CYPRUS UNIVERSITY OF TECHNOLOGY – DEPARTMENT OF HOTEL AND TOURISM MANAGEMENT
  6. DESTINATION MARKETING ORGANIZATION – CAPE TOWN AND WESTERN CAPE
  7. ELAGRO, GREEK SUSTAINABLE TOURISM ORGANIZATION
  8. EMPRESA DE TURISMO DA BAHIA S.A. – BAHIATURSA
  9. FÉDÉRATION TUNISIENNE DES AGENCES DE VOYAGES ET DE TOURISME
  10. INSTITUTO DE TURISMO RESPONSABLE
  11. IXEO INTERACTIVE TRAVEL S.A.
  12. KOREA CULTURE & TOURISM POLICY INSTITUTE (CKTPI)
  13. KUWAIT INTERNATIONAL DRIVING PERMIT & CARNET CLUB
  14. LEISURE QUEST INTERNATIONAL LLC.
  15. RESERVA DE LA BIOSFERA DE FUERTEVENTURA
  16. ZAGREB FAIR
4. décide de continuer d'appliquer la mesure de suspension des droits et des privilèges prévue à l'article 34 des Statuts aux conditions suivantes :
    - a) lorsqu'un Membre de l'Organisation est en retard dans le paiement des contributions correspondant à quatre exercices financiers, sans que ceux-ci soient nécessairement consécutifs et sans que le paiement partiel des contributions fasse obstacle à l'application de la mesure de suspension, et
    - b) lorsque ledit Membre n'a pas convenu avec le Secrétaire général d'un plan de paiement des contributions dues dans un délai d'un an à partir de la date de la résolution de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci constate que la mesure de suspension est devenue applicable à ce Membre conformément à l'article 34 des Statuts ;
  5. prie le Secrétaire général de mettre en œuvre la présente résolution et de rendre compte de son application à chacune des sessions du Conseil exécutif ;

Ayant pris note des recommandations émises par le Conseil exécutif à sa 95<sup>e</sup> session au sujet des demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement ayant été présentées par différents Membres effectifs et affiliés,

Vu les documents que le Secrétaire général lui a soumis à ce propos,

6. décide de renouveler, sachant qu'ils ont respecté les plans de paiement ayant été convenus, l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement aux Membres effectifs Cambodge, Guinée et République démocratique populaire lao et accorde l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement aux Membres effectifs Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Ouganda et République démocratique du Congo ainsi qu'aux Membres affiliés Fundação Comissao de Turismo Integrado do Nordeste – Fundação CTI-NE et United Federation of Travel Agents Association (UFTAA) ;
7. note que l'Iraq continue de bénéficier d'une prolongation de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts jusqu'à la présente session de l'Assemblée générale et approuve l'entrée en vigueur de son plan de paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
8. décide également de maintenir l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 pour la Bolivie, le Congo, El Salvador, la Gambie, la Mauritanie, le Nicaragua, la République centrafricaine, le Togo, l'Uruguay et le Yémen, de même que pour les Membres affiliés Asociación Mundial para la Formación Profesional (AMFORT) et Souv Club Cameroon étant entendu que s'ils ne sont pas à jour dans leurs plans de paiement au 1<sup>er</sup> avril 2014, lesdites dispositions leur seront de nouveau appliquées ;
9. demande au Secrétaire général d'informer le Yémen qu'il doit soumettre un nouveau plan de paiement pour la dette correspondant aux années 1979-1989, les règlements en vigueur ne prévoyant aucune exemption du paiement des contributions ;
10. adopte la recommandation du Conseil exécutif énonçant les conditions suivantes à remplir par les Membres demandant l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et proposant des plans de paiement échelonné de leurs arriérés :
  - a) régler la contribution de l'année en cours avant la session de l'Assemblée générale qui examine leur cas,
  - b) respecter strictement le plan convenu pour le règlement des arriérés ;
11. demande au Secrétaire général d'informer les Membres effectifs visés que la décision qui vient d'être prise à leur égard reste subordonnée au strict respect des conditions susmentionnées ; et
12. constate que les Membres suivants restent visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement :

#### MEMBRES EFFECTIFS

AFGHANISTAN  
BAHRÉÏN  
BURUNDI  
CAP-VERT  
DJIBOUTI  
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

GUINÉE-BISSAU  
 KIRGHIZISTAN  
 PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE  
 SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE  
 SIERRA LEONE  
 SOUDAN  
 TURKMÉNISTAN  
 VANUATU

### MEMBRES AFFILIÉS

ATUR CAIXAS DO SUL – ASSOC. TURISTICA DO CAIXAS DO SUL (Brésil)  
 ATHENS TOURISM & ECONOMIC DEV. COMPANY (Grèce)  
 BIMAN BANGLADESH AIRLINES  
 BROCK UNIVERSITY (Canada)  
 CAMARA DO TURISMO DE CABO VERDE  
 CARIBBEAN TOURISM ORGANIZATION (CTO) (Barbade)  
 CENGIZ (Nigéria)  
 CENTRO INTERNATIONAL DE ESTUDIOS TURISTICOS DE CANARIAS (Espagne)  
 CYPRUS UNIVERSITY OF TECHNOLOGY – DPT. OF HOTEL & TOURISM MANAGEMENT  
 DAR AL – DIAFA FOR HOSPITALITY AND TOURISM EDUC. CONSULTANCY (Jordanie)  
 DESTINATION MARKETING ORG. CAPE TOWN AND WESTERN CAPE (Afrique du Sud)  
 DUBLIN INSTITUTE OF TECHNOLOGY (Irlande)  
 ELAGRO – GREEK SUSTAINABLE TOURISM ORGANIZATION (Grèce)  
 EMPRESA DE TURISMO DE BAHIA – BAHIA TURSA (Brésil)  
 ENIT – ITALIAN TOURIST BOARD (Italie)  
 FEDECATUR – FEDERACION DE CAMARAS DE TURISMO DE CENTROAMERICA (Honduras)  
 FÉDÉRATION TUNISIENNE DES AGENCES DE VOYAGES ET DE TOURISME FTAV  
 FUNDACION MUNICIPAL “TURISMO PARA CUENCA” (Espagne)  
 FUNDACION SIERRA CALDERONA (Espagne)  
 GEOS (France)  
 GLOBAL TOURISM SOLUTIONS (France)  
 ICEI – ISTITUTO COOPERAZIONE ECONOMICA INTERNAZIONALE (Italie)  
 IGGY TOURISM CONSULTING, TOURISM TRADEMARK (Argentine)  
 INSTITUTO BRASILEIRO DE TURISMOLOGOS  
 INSTITUTO DE TURISMO RESPONSIBLE (Espagne)  
 INTISHAR TOURIST SERVICES (Soudan)  
 IRAN CULTURE HERITAGE & TOURISM INVESTMENT CO.  
 ISRAEL SCHOOL OF TOURISM  
 IXEO INTERACTIVE TRAVEL S.A. (Suisse)  
 JORDAN SOCIETY OF TOURIST AND TRAVEL AGENTS  
 KENYA TOURIST DEVELOPMENT CORPORATION  
 KOREA CULTURE & TOURISME POLICY INSTITUTE (KCTPI)  
 KUWAIT INTERNATIONAL DRIVING PERMIT & CARNET CLUB  
 KYUNG HEE UNIVERSITY (République de Corée)  
 LEISURE QUEST INC. LL (États-Unis d'Amérique)  
 MEETING PROFESSIONALS INTERNATIONAL (États-Unis d'Amérique)  
 PAKISTAN TOURISM DEVELOPMENT CORPORATION  
 RESERVA DE LA BIOSFERA DE FUERTEVENTURA (Espagne)  
 SENECA (Italie)  
 U.S. TRAVEL ASSOCIATION  
 ZAGREB FAIR (Croatie)





# Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/617(XX)

## Rapport du Secrétaire général

### Partie I : programme de travail

#### a) La situation du secteur touristique dans le monde et l'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

Point 5 l) a) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 l) a))

L'Assemblée générale,

1. prend note des résultats du tourisme international en 2012 et des perspectives positives pour 2013 ;
2. félicite les États Membres s'étant ralliés à l'initiative de la Lettre ouverte et encourage ceux qui n'y ont pas encore souscrit à le faire ;
3. prend acte du travail réalisé par le secrétariat pour faire figurer le tourisme dans le Document final de Rio+20 et dans la Déclaration de la réunion des dirigeants du G20 en 2012, et félicite les États Membres ayant joué un rôle actif en faveur de l'inclusion du tourisme dans le Document final de Rio+20 et dans la Déclaration du G20 ;
4. approuve la décision prise par le Conseil exécutif à sa 95<sup>e</sup> session concernant les priorités de politique générale énoncées par le Secrétaire général, à savoir la facilitation des voyages, la question des taxes et la connectivité ;
5. soutient sans réserve la création d'un groupe de travail présidé par l'Afrique du Sud pour faire que l'OMT devienne pleinement éligible à l'APD et mobiliser des ressources pour l'Organisation ;
6. soutient également les initiatives du secrétariat visant à collaborer avec d'autres organisations internationales et régionales ; et
7. accueille avec satisfaction et apprécie le travail que les États Membres sont en train d'accomplir pour mettre en œuvre les recommandations internationales des Nations Unies sur les statistiques du tourisme (RIST 2008 et CST : RCC 2008) et appuie le secrétariat dans la poursuite de ses

démarches pour assurer l'application, le suivi et l'évaluation de ces recommandations à l'échelle mondiale.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/618(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : programme de travail

##### b) Exécution du programme général de travail 2012-2013

Point 5 l) b) de l'ordre du jour  
(documents A/20/5 l) b), A/20/5 l) b) Annexe et A/20/5 l) b) Annexe Add.)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme général de travail et son annexe sur des projets et initiatives spécifiques,

1. prend note du volume de travail considérable ayant été accompli dans un contexte de restrictions budgétaires ;
2. appuie l'appellation officielle « observatoires du tourisme durable sous l'égide de l'OMT » et en approuve l'utilisation pour les observatoires dans le respect des directives relatives à l'utilisation des marques de l'OMT par des organes autres que le secrétariat de l'OMT ;
3. prend note de l'appel lancé par les Seychelles à tous les États Membres pour qu'ils participent à la conférence de l'OMT sur le développement durable du tourisme dans les îles, organisée conjointement par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Gouvernement français ;

Ayant lu l'additif relatif à la Convention sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages,

4. prend note du rapport sur l'avancement de l'élaboration du texte de la convention depuis la dernière Assemblée générale et remercie les membres du groupe de travail pour le travail exhaustif qu'ils ont accompli à chacune des réunions du groupe ;
5. est consciente des efforts consentis par le secrétariat pour assurer la coordination de ce projet, en particulier pour ce qui est des consultations avec d'autres organisations internationales et des institutions régionales, et invite le Secrétaire général à recommander au groupe de travail de poursuivre l'élaboration du texte de la convention et de convoquer les futures réunions

nécessaires dans l'optique de présenter à l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, une proposition de texte de convention à approuver ; et

Ayant entendu les réserves exprimées par l'Allemagne concernant le changement de nom de l'Unité-conseil de l'OMT sur la biodiversité et le tourisme,

6. prend note et prie le Secrétaire général de se pencher sur cette question conjointement avec le Gouvernement allemand dans les limites du cadre juridique de l'OMT.



# Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/619(XX)

## Rapport du Secrétaire général

### Partie I : programme de travail

#### c) Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2014-2015

Point 5 l) c) de l'ordre du jour  
(documents A/20/5 l) c) et A/20/5 l) c) Add.1)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 2014-2015, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts et sur la base des grandes orientations et des principes de programmation adoptés par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session aux termes de sa décision 11(LXXIX),

Étant saisie de la décision CE/DEC/17(XCV) prise par le Conseil exécutif à sa 95<sup>e</sup> session,

1. se déclare satisfaite de la façon dont le secrétariat a élaboré le projet de programme, à l'issue notamment de consultations approfondies avec tous les Membres et en collaboration constante avec le Comité du programme et du budget ;

Ayant entendu les réserves émises par l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Hongrie et l'Italie concernant la politique de croissance réelle zéro du programme et du budget de l'OMT pour l'exercice biennal 2014- 2015,

Ayant pris note de la décision CE/DEC/10(XCVI) du Conseil exécutif sur cette même question,

2. adopte le projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 2014-2015, d'un montant total de 26 616 000 euros, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts, et autorise le Secrétaire général à exécuter le programme de travail et de budget 2014-2015 en fonction des montants recouverts, en établissant un plan de dépenses à cette fin et en maintenant la pratique budgétaire ayant donné satisfaction des exercices financiers précédents ;
3. prend note des changements apportés à la structure de la version révisée du programme et budget 2012-2013 et note avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de présenter un

budget équilibré pour l'exercice biennal 2014-2015 fondé sur une croissance réelle zéro, intégrant l'inflation attendue pendant la période, par rapport au budget de l'exercice biennal précédent ;

4. approuve le barème des contributions proposé pour 2014-2015 tel que modifié pour refléter les changements survenus dans la composition des Membres et dans le budget, comme prévu dans la résolution 404(XIII), et qui représente une augmentation annuelle de 2,8% des contributions individuelles des pays par rapport à 2013, sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires par suite du changement de catégorie de certains pays, reflétant l'inflation attendue comme indiqué à l'annexe B du document CE/95/5 b) ;
5. approuve en outre l'amendement proposé à l'annexe II du Règlement financier, paragraphe 4 c), de la formule de fixation des contributions pour ce qui est de l'échelle supplémentaire d'abattements directs dans le dernier groupe des pays à faible population, de façon à remplacer l'abattement actuel de 25 pour cent pour les pays ayant une population inférieure ou égale à 100 000 habitants par un abattement de 40 pour cent pour les pays ayant une population inférieure ou égale à 200 000 habitants, cet abattement s'appliquant aussi à tous les pays ayant le statut d'île et appartenant au dernier groupe du barème, indépendamment de savoir s'ils se trouvent dans un groupe plus élevé avant que l'on ne pratique l'abattement supplémentaire pour cause de faible population sur les facteurs économiques et techniques, l'abattement en question devant s'appliquer s'il y a lieu au barème des contributions pour la période 2014-2015 après approbation par l'Assemblée générale ;
6. prend en compte que le niveau du budget pour 2014 et 2015 sera de 26 616 000 euros et accepte que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à hauteur de 11 937 200 euros pour 2014 et de 12 406 083 euros pour 2015, et que le solde à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement mentionnées dans le document correspondant, sachant que des ajustements pourraient être nécessaires en cas d'adhésion de nouveaux Membres à l'Organisation ou de retraits ; et approuver, conformément à la résolution 526(XVII), que les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10% à celle des Membres effectifs respectivement du groupe 13 et du groupe 9 ;
7. adopte la recommandation émise par le Conseil exécutif de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 euros par an pour la période 2014-2015 et appuie la décision CE/DEC/20(XCV) prise par le Conseil exécutif concernant les déductions proposées pour des Membres spécifiques comme exposé dans le document CE/95/6 c) ;
8. appuie la suggestion des membres du Comité du programme et du budget que le secrétariat poursuive plus avant ses démarches pour faire des économies et maîtriser les dépenses et prend note que le programme et budget n'inclut pas les fonds extrabudgétaires, qui viendront s'ajouter aux réalisations de l'Organisation en renforçant les ressources et donc les activités de l'Organisation, surtout en ce qui concerne la coopération technique ; et
9. félicite le Comité du programme et du budget ainsi que leurs présidents pour leurs contributions précieuses à l'établissement du projet de programme de travail de l'Organisation pour 2014-2015.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/620(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : programme de travail

#### d) L'OMT dans le système des Nations Unies

Point 5 l) d) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 l) d))

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du document A/20/5 l) d),

1. reconnait l'importance des avantages tirés de la coopération avec les organismes des Nations Unies et de la participation aux mécanismes de coordination pertinents à l'échelle du système, en particulier pour placer le tourisme au cœur des priorités du développement à l'échelle mondiale et pour promouvoir les complémentarités et les synergies entre les programmes, activités et réalisations de l'OMT et ceux des autres organismes des Nations Unies ;
2. note avec satisfaction l'important travail réalisé par le secrétariat pour intégrer le tourisme dans la conférence Rio+20 et le travail préparatoire qui l'a précédée, dans le cadre de priorités de l'après-Rio+20 et dans le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et soutient son travail pour contribuer au processus mondial visant à définir des objectifs de développement durable prenant en compte le tourisme ;
3. appuie les décisions prises par le secrétariat pour renforcer l'engagement de l'OMT dans l'initiative du Partenariat mondial pour le tourisme durable et le travail mené en collaboration avec le PNUE ;
4. se félicite de la Déclaration conjointe de l'OMT et de l'OACI et encourage le secrétariat à continuer de coopérer avec l'OACI dans les domaines d'intérêt commun et prioritaires afin de renforcer et de favoriser un développement plus poussé du tourisme ;
5. encourage et soutient le secrétariat pour la suite de sa participation aux préparatifs et processus engagés en prévision de la troisième conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement et de la conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du

programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral, toutes deux prévues pour 2014 ; et

6. charge le Secrétaire général de présenter un rapport, à sa prochaine session, sur les faits nouveaux survenus en ce qui concerne la coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/621(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : programme de travail

#### e) Rapport sur l'évolution de la réforme de l'Organisation (Livre blanc)

Point 5 l) e) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 l) e))

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'avancement de la réforme de l'Organisation (Livre blanc),

1. prend note de tous les progrès réalisés depuis l'adoption de ce document stratégique en 2011 ;
2. prie le Secrétaire général de continuer de faire avancer la réforme de l'Organisation suivant les indications approuvées du Livre blanc et d'y inclure les éléments nouveaux susceptibles d'apparaître ; et
3. approuve la proposition du Secrétaire général visant à simplifier ce rapport, à l'avenir, en n'y conservant que les actions effectivement liées à la réforme de l'Organisation.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/622(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : programme de travail

##### f) Réforme de la Fondation ST-EP

Point 5 l) f) de l'ordre du jour  
(documents A/20/5 l) f) Rev.1 et A/20/5 l) f) Doc.ref.)

L'Assemblée générale,

Reconnaissant la contribution importante de la Fondation ST-EP de l'OMT et particulièrement du Gouvernement de la République de Corée au travail et à la mission de l'OMT depuis la création de la Fondation en 2004,

1. approuve la proposition faite par le Secrétaire général que la Fondation ST-EP devienne totalement indépendante de la direction de l'OMT, ce qui répond à la demande formulée par l'Assemblée générale d'instaurer des relations de gouvernance claires avec les entités externes aux termes de sa résolution 602(XIX) ;
2. prend note de la configuration proposée de la future organisation, sans dicter ce que sera le résultat final aux membres potentiels ;
3. prend note en outre du fait que les futurs membres fondateurs de cette organisation en adopteront les Statuts ;
4. encourage les Membres à envisager d'adhérer à une telle organisation, dans l'optique de continuer à soutenir l'initiative ST-EP et son impact sur la réduction de la pauvreté et le développement touristique durable ; et
5. demande au Secrétaire général de veiller à ce que l'OMT agisse en coopération étroite avec la future organisation.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/623(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### a) Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-huitième période financière 2010-2011

Point 5 II) a) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 II) a))

L'Assemblée générale,

Considérant le rapport du Secrétaire général sur les résultats financiers des comptes vérifiés de la dix-huitième période financière (2010-2011) et suivant la décision prise par le Conseil exécutif à sa quatre-vingt-quinzième session,

Appuie les décisions du Conseil exécutif CE/DEC/6(XC) et CE/DEC/6(XCIII) et approuve la clôture des comptes de la période.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/624(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### b) Situation financière de l'Organisation

Points 5 II) b) et 5 II) b) Add.1 de l'ordre du jour  
(documents A/20/5 II) b) et A/20/5 II) b) Add.1)

L'Assemblée générale,

Étant saisie du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu le rapport du Conseil exécutif,

1. prend note du niveau de recouvrement des contributions dues par les Membres pour l'exercice financier 2013 au 30 juin 2013 s'élevant à 9 255 417,10 EUR ainsi que du niveau de recouvrement des arriérés de contributions, situé à 730 113,51 EUR ;
2. prend note des ajustements apportés par le Secrétaire général à la structure des programmes pour 2013 ;
3. prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leurs contributions de 2013, de manière à éviter des retards qui pourraient compromettre l'exécution du programme ; et
4. prend note des pressions budgétaires auxquelles est soumise l'Organisation en raison de la politique de croissance nominale zéro déjà suivie depuis six ans, tout en notant avec satisfaction la gestion financière prudente dont a fait preuve le Secrétaire général.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/625(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

#### c) Situation des ressources humaines de l'Organisation

Point 5 II) c) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 II) c))

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la structure et la situation des ressources humaines de l'Organisation,

1. prend note des informations fournies concernant la situation des ressources humaines de l'Organisation et exprime sa satisfaction au sujet du travail accompli actuellement par ces personnes au service de l'Organisation ;
2. prend note des amendements à la disposition 17.1 *Congés spéciaux* du Règlement du personnel de l'OMT et à la disposition 24.4 *Âge de la retraite* du Règlement du personnel de l'OMT, tels qu'approuvés par le Conseil exécutif à sa 95<sup>e</sup> session ;
3. réitère l'invitation du Conseil exécutif encourageant les Membres à tirer parti du dispositif existant de renforcement des capacités en parrainant des fonctionnaires du tourisme, prêtés sur une base non remboursable, pour qu'ils participent au programme de travail de l'Organisation pendant une période donnée ;
4. encourage le Secrétaire général à maintenir la pratique consistant à fournir des informations sur la structure interne du secrétariat et sur la situation du personnel de l'Organisation dans de futurs rapports à l'Assemblée générale ; et
5. exprime ses remerciements et sa gratitude à M. Ousmane Ndiaye pour sa contribution au travail de l'Organisation ces trente dernières années et note avec satisfaction la nomination de la nouvelle Directrice régionale pour l'Afrique, Mme Elsia Grandcourt.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/626(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

#### d) Élection des membres du Comité des pensions du personnel de l'OMT pour 2014-2015

Point 5 II) d) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 II) d))

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur ce sujet,

Ayant pris note de la volonté des membres actuels du Comité de poursuivre leur mandat,

1. remercie l'Argentine et l'Espagne pour leur contribution à ce jour ; et
2. décide de réélire l'Argentine et l'Espagne en tant que membres titulaires du Comité des pensions du personnel de l'OMT pour l'exercice biennal 2014-2015.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/627(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

#### e) Élection des Commissaires aux comptes pour 2014-2015

Point 5 II) e) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 II) e))

L'Assemblée générale,

1. exprime sa gratitude, pour leur compétence, aux Commissaires aux comptes élus pour l'exercice biennal en cours, l'Espagne (M. Manuel Toledano Torres et M. Juan Ruiz-Rico Alcaide) et l'Inde (M. Kulwant Singh et Mme Mudumbai Himabindu),
2. Les remercie de leur contribution ;

Ayant à l'esprit les articles 12 g) et 26 des Statuts de l'Organisation qui disposent que l'Assemblée générale élit deux Commissaires aux comptes sur recommandation du Conseil exécutif,

3. décide de désigner l'Allemagne, l'Espagne et l'Inde, cette dernière sous réserve de l'accord formel du Contrôleur général de l'Inde, Commissaires aux comptes pour la période 2014-2015 ;

Compte tenu du passage aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à l'OMT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (CE/95/3 II) a) add.1)), en accord avec le plan de travail pour les normes IPSAS (CE/88/5 a)) et en plus du mandat confié aux Commissaires aux comptes en vertu du Règlement financier de l'OMT (annexe I) comme indiqué dans le document A/20/5 II) e),

4. charge les Commissaires aux comptes de l'OMT de vérifier le solde d'ouverture retraité selon les normes IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et d'examiner les états financiers de l'OMT établis selon les normes IPSAS à titre expérimental au 30 septembre 2014 ; et
5. remercie en outre les Commissaires aux comptes pour le surcroît de temps et de ressources qu'ils consacreront à la réalisation de ces activités supplémentaires pendant l'année 2014.



### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### f) Situation des amendements aux Statuts et aux Règles de financement

Point 5 II) f) de l'ordre du jour  
(documents A/20/5 II) f) et A/20/5 II) f) Annexe)

L'Assemblée générale,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur la situation des amendements aux Statuts et aux Règles de financement de l'Organisation,

1. exprime sa préoccupation devant la lenteur de l'évolution sur le plan constitutionnel, préjudiciable au bon fonctionnement de l'Organisation ;
2. demande aux États Membres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour ratifier, dans les plus brefs délais, tous les amendements aux Statuts et aux Règles de financement figurant dans le document A/20/5 II) f) ;
3. prie le Secrétaire général de rendre compte systématiquement à l'Assemblée générale de la situation des amendements aux Statuts et aux Règles de financement ;
4. réaffirme, pour l'adoption de tout futur amendement aux Statuts ou aux Règles de financement, la nécessité de se conformer strictement à la procédure établie à l'article 33 des Statuts pour les amendements et leur entrée en vigueur ;
5. prie en outre le Secrétaire général de se renseigner sur la pratique suivie par les organisations internationales en ce qui concerne la ratification des amendements aux traités constitutifs pouvant être envisagée à l'OMT afin d'améliorer la situation actuelle d'amendements adoptés n'étant pas encore entrés en vigueur, et de soumettre des propositions au Conseil exécutif en vue de leur analyse et de la présentation de recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale ;
6. prie les États Membres de ratifier l'annexe XVIII de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947) relative à l'OMT et adoptée par le Conseil exécutif [décision 9(LXXXIII)] conformément au mandat octroyé par l'Assemblée générale en vertu de la

résolution 545 (XVII), afin que l'Organisation puisse jouir des privilèges et immunités qui lui reviennent en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies ;

7. charge le Secrétaire général de faire rapport, à la vingt et unième session de l'Assemblée générale, sur l'état de la ratification de cette convention ; et
8. accueille favorablement la nouvelle édition des Documents de base de l'OMT.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/629(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### g) Accords conclus par l'Organisation

Point 5 II) g) de l'ordre du jour  
(documents A/20/5 II) g), A/20/5 II) g) Add.1 et A/20/5 II) g) Add.2)

L'Assemblée générale,

Ayant pris note des rapports du Secrétaire général sur les accords et les arrangements de travail conclus, conformément à l'article 12 des Statuts, avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, des autorités locales, des entreprises publiques et des universités,

Décide d'approuver les accords suivants :

#### **I. ACCORDS CONCLUS AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

- 29 octobre 2011 : [anglais] mémorandum d'accord entre **ONU-Femmes** et l'Organisation mondiale du tourisme.
- 16 janvier 2012 : [espagnol] accord-cadre entre l'OMT, la Fondation OMT.Thémis et le **Secrétariat au tourisme du Mexique** en vue de promouvoir la collaboration entre les parties dans le domaine de l'enseignement du tourisme.
- 18 janvier 2012 : [espagnol] accord-cadre entre la **République argentine** et l'Organisation mondiale du tourisme.
- 7 mars 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et la **Commission européenne du tourisme**.

- 20 mars 2012 : [anglais] accord entre l'OMT, la Fondation OMT.Thémis et le **Conseil du tourisme du Bhoutan** en vue d'établir les conditions d'emploi de trois Volontaires pour collaborer à la mise en œuvre des stratégies marketing.
- 23 avril 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- 16 mai 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et la **Commission européenne**.
- 31 mai 2012 : [espagnol] accord sous forme d'échange de lettres entre l'**Espagne** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- 30 octobre 2012 : [anglais et français] protocole d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Ministère du tourisme d'**Haïti**.
- 15 novembre 2012 : [espagnol] accord entre l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Ministère des affaires étrangères des **États-Unis du Mexique**, le Ministère du tourisme des États-Unis du Mexique et le Secrétariat au tourisme et au développement économique de l'État d'Oaxaca.
- 6 février 2013 : [espagnol] accord entre l'OMT, la Fondation OMT.Thémis et le **Ministère argentin du tourisme** aux fins de l'organisation d'une formation internationale sur la gestion touristique dans les zones protégées (Puerto Madryn (Argentine), 9-15 juin 2012).
- 14 février 2013 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Gouvernement de l'**Italie**.
- 18 février 2013 : [anglais] lettre d'accord entre le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- 15 mars 2013 : [espagnol] accord entre l'OMT, la Fondation OMT.Thémis et le **Gouvernement argentin** pour l'organisation d'une formation internationale sur les médias sociaux et le tourisme (Bariloche (Argentine), 5-10 mai 2013).
- 27 mars 2013 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Ministère du tourisme de la **Grèce**.
- 5 avril 2013 : [anglais] accord de coopération entre l'**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- 11 avril 2013 : [espagnol] lettre d'intention entre le Ministère du tourisme du **Honduras** (Institut hondurien de tourisme) et l'Organisation mondiale du tourisme.
- 19 mai 2013 : [français] accord de coopération entre la **République algérienne démocratique et populaire** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- 1<sup>er</sup> juin 2013 : [anglais] mémorandum d'accord entre le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la **République de Corée** et l'OMT.

- 12 juin 2013 : [arabe et anglais] accord de coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Autorité en charge du tourisme du **Qatar**.

## **II. ACCORDS CONCLUS AVEC DES AUTORITÉS LOCALES**

- 24 février 2012 : [anglais et serbe] mémorandum d'accord entre les autorités de la **province autonome de Voïvodine (République de Serbie)** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'université de Novi Sad et le Centre de compétences du Danube.
- 13 mars 2012 : [anglais] lettre d'intention entre l'Organisation mondiale du tourisme et le **Gouvernement populaire municipal de Shanghai**.
- 14 septembre 2012 : [anglais et chinois] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**Administration municipale du tourisme de Shanghai**.

## **III. ACCORDS CONCLUS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS LOCAUX**

- 27 septembre 2012 : [espagnol] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Casa África**.
- 17 juin 2013 : [espagnol] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Casa Árabe** en vue d'améliorer la coopération entre l'OMT et Casa Árabe et de définir les domaines d'intérêt commun.
- 10 juillet 2013 : [espagnol] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Ingeniería de Sistemas para la Defensa de España (ISDEFE)** en vue d'améliorer la coopération entre l'OMT et l'ISDEFE et de définir les domaines d'intérêt commun.

## **IV. ACCORDS CONCLUS AVEC DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

- 27 février 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**Institut international pour la paix par le tourisme**.
- 25 avril 2012 : [espagnol] mémorandum d'accord entre la **Fondation ACS** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en vue d'accroître la coopération entre la Fondation ACS et l'OMT afin de promouvoir le tourisme pour tous par un développement accessible des ressources culturelles et du patrimoine.
- 7 août 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et la **Fondation Ulysse**.
- 9 septembre 2012 : [anglais] accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le **Centre de recherche sur l'économie du tourisme dans le monde**.
- 15 novembre 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le **Forum mondial du tourisme Lucerne**.
- 26 avril 2013 : [anglais] accord de partenariat stratégique entre l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la **Pacific Asia Travel Association (PATA)**.

**V. ACCORDS CONCLUS AVEC DES UNIVERSITÉS ET DES INSTITUTS**

- 24 octobre 2012 : [espagnol] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et le Centre de recherche et d'études supérieures (**université Anáhuac (Mexique)**).
- 11 décembre 2012 : [anglais] accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**Institut d'études touristiques de Macao (Chine)**.
- 5 février 2013 : [anglais] accord de collaboration entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'**université de l'Égée (Grèce)**.

**VI. AUTRES ACCORDS**

- 28 février 2012 : [anglais] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Microsoft Ibérica, S.R.L. Unipersonal**.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/630(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### h) Utilisation du logo de l'OMT

Point 5 II) h) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 II) h))

L'Assemblée générale

Prend note des entités auxquelles le secrétariat a accordé des autorisations d'utilisation des marques de l'OMT entre janvier 2011 et avril 2013.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/631(XX)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### i) Directives concernant le choix des lieux pour accueillir les sessions de l'Assemblée générale

Point 5 II) i) de l'ordre du jour  
(document A/20/5 II) i))

L'Assemblée générale,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur le choix des lieux pour accueillir les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale,

1. accueille favorablement la nouvelle procédure adoptée par le Conseil exécutif pour le choix du lieu de ses sessions, qui garantira un meilleur respect des obligations statutaires ;
2. convient que la pratique de rotation géographique des sessions de l'Assemblée générale, suivie avec constance par l'Organisation, a beaucoup contribué à la promotion du rôle du tourisme et de l'OMT à travers le monde ; et
3. adopte la procédure décrite dans le document pour choisir le lieu des sessions de l'Assemblée générale.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/632(XX)

### Rapport du Président des Membres affiliés

Point 6 de l'ordre du jour  
(document A/20/6)

L'Assemblée générale,

Ayant entendu le rapport préparé par le Président du Conseil des Membres affiliés de l'OMT,

1. prend note avec satisfaction que le nouveau Règlement intérieur approuvé à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale est mis en application particulièrement dans l'optique d'assurer l'intégration, la régionalisation et une participation plus large des Membres affiliés au programme général de travail de l'Organisation ;
2. reconnait la valeur du programme de travail des Membres affiliés dans son ensemble et des actions menées à la poursuite de ses objectifs et contribuant au succès de cette entreprise ;
3. encourage le travail de recherche mené par le programme des Membres affiliés ;
4. note avec satisfaction que le projet *Cities* a été lancé avec 22 villes du monde entier et s'est traduit par l'organisation de sommets mondiaux annuels sur le tourisme urbain ;
5. appuie les recommandations sur le tourisme jeune ;
6. est consciente des avantages qu'il y a à intégrer le programme du Réseau de connaissances dans le programme des Membres affiliés et soutient le travail conjoint de recherche réalisé avec la participation des Membres affiliés et des membres du Réseau de connaissances ;
7. approuve le régime d'avantages associés à une affiliation commune tel que présenté à la 95<sup>e</sup> session du Conseil exécutif qui s'est tenue à Belgrade (Serbie), pour une meilleure intégration des Membres affiliés, du Réseau de connaissances et des institutions homologuées TedQual ; et
8. encourage les États Membres à apporter leur aide en vue d'identifier des Membres affiliés potentiels de leur pays, notamment des pays non représentés au sein du Comité des Membres affiliés.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/633(XX)

### **Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

Point 7 de l'ordre du jour  
(documents A/20/7, A/20/7 Add.1 et A/20/7 Add.2)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport présenté par la Commission de vérification des pouvoirs, présidée par Haïti,

1. approuve ledit rapport ;
2. rappelle aux Membres la résolution A/RES/357(XII) par laquelle l'Assemblée a adopté les documents A/12/5 et A/12/5 Add.1 disposant que « seuls les pouvoirs émanant du Chef de l'État, du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre responsable du tourisme ou de son équivalent » sont valables et que, conformément à l'usage suivi aux Nations Unies, les pouvoirs signés par les ambassadeurs des Membres effectifs accrédités auprès de l'Espagne seront également jugés recevables ;
3. prie instamment les Membres de remettre leurs pouvoirs dans l'une des langues de travail de l'Assemblée générale ou accompagnés d'une traduction exacte de façon à respecter la résolution A/RES/357(XII) et recommande qu'apparaissent, sur les lettres de créance, le nom complet de la personne signataire ainsi que le logo ou le tampon de l'institution compétente ;
9. décide, pour les sessions futures, que :
  - a) il ne peut être donné de pouvoirs de représentation que dans des circonstances exceptionnelles, dûment expliquées par écrit par l'État donnant ces pouvoirs ;
  - b) la Commission de vérification des pouvoirs examinera le bien-fondé de ces explications ;
  - c) il ne peut être donné qu'une seule lettre de pouvoirs de représentation à un délégué représentant un autre État ;
  - d) des pouvoirs de représentation ne peuvent être confiés au chef de délégation d'un autre État ;

- e) les pouvoirs de représentation sont valables pour toute la durée de la session de l'Assemblée générale.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/634(XX)

### Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale

Point 8 de l'ordre du jour  
(documents A/20/8 et A/20/8 Add.1)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Conseil exécutif remis par son actuel Président en application des articles 19 a) et 20 des Statuts,

1. prend note des informations qui lui sont présentées concernant les activités du Conseil, et en particulier des résultats de ses quatre-vingt-douzième, quatre-vingt-treizième, quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions ordinaires ;
2. prend connaissance des grandes questions examinées par le Conseil, comme par exemple les directives pour le choix des lieux de réunion du Conseil exécutif, la mise en place d'une fonction de déontologie dans l'Organisation, l'application de la nouvelle image institutionnelle de l'OMT, les progrès dans le domaine des activités au sein du système des Nations Unies, la refonte des comités techniques sur la compétitivité et la durabilité, l'intégration des programmes homologués TedQual et du Réseau de connaissances de l'OMT à l'intérieur du programme des Membres affiliés, les résultats de la discussion thématique sur les suites de la réunion du T20 sur la facilitation des visas et des voyages, la suite donnée à la Convention sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages, le groupe de travail sur l'Aide publique au développement (APD) et la recommandation à l'Assemblée de M. Taleb Rifai au poste de Secrétaire général de l'Organisation pour la prochaine période ;
3. remercie le Conseil du travail accompli avec diligence depuis la dernière session de l'Assemblée ;
4. approuve le rapport du Conseil ;
5. rend hommage, pour le dévouement et la compétence dont ils ont fait preuve, à ses présidents, le Kenya, en 2012, et la Roumanie, qui a assuré la présidence en 2013 ; et
6. remercie également les vice-présidents, la Roumanie et la Jamaïque en 2012 et la Jamaïque et le Mozambique en 2013, pour la qualité du travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/635(XX)

### **Nomination du Secrétaire général pour la période 2014-2017** **sur recommandation du Conseil exécutif**

Point 9 de l'ordre du jour  
(document A/20/9)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les articles 12 c) et 22 des Statuts et les articles 38 e), 43 et 53 de son Règlement intérieur,

Ayant noté la recommandation émise par le Conseil exécutif dans sa décision 16(XCV),

Nomme M. Taleb Rifai (Jordanie) au poste de Secrétaire général de l'Organisation pour la période 2014-2017.







## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/636(XX)

### **Activités du Comité mondial d'éthique du tourisme**

#### **Partie I**

Point 10 de l'ordre du jour  
(documents A/20/10 et A/20/10 Add.1)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance de la partie I du rapport du Secrétaire général sur cette question,

Ayant pris note des activités réalisées par le Comité au cours de la période 2012-2013,

1. se félicite des efforts déployés en direction d'entreprises et d'associations touristiques du monde entier grâce à l'*Engagement du secteur privé envers le Code mondial d'éthique du tourisme*, qui a été formulé dans le but de promouvoir l'application des principes du Code par l'ensemble des acteurs privés du tourisme ;
2. se félicite de la signature de l'Engagement par 127 entreprises touristiques entre septembre 2011 et juin 2013, et engage lesdits signataires à aller plus loin dans la mise en œuvre des principes éthiques dans le cadre de leur activité économique et de leurs politiques ;
3. invite toutes les entreprises touristiques intéressées à envisager de signer l'Engagement et à s'employer à respecter encore plus les principes du tourisme responsable et durable consacrés par le Code d'éthique ;

Ayant été informée des activités réalisées par le secrétariat permanent du Comité mondial d'éthique du tourisme établi à Rome,

4. accueille avec satisfaction les actions entreprises par le secrétariat permanent aux fins de la diffusion, de la communication et de la mise en œuvre du Code d'éthique au titre de sa stratégie mondiale de diffusion du Code ;
5. accueille favorablement le changement du nom officiel du secrétariat permanent, qui devient « Centre de promotion du Code mondial d'éthique du tourisme », en application du mémorandum d'accord signé entre l'OMT et le Gouvernement italien en février 2013 ;

6. exprime sa gratitude au Gouvernement italien pour avoir accueilli la onzième réunion du Comité à Rome en juillet 2012 et accepte avec gratitude, au nom du Comité, l'aimable invitation faite par le Gouvernement d'accueillir la treizième réunion du Comité en Italie en 2014 ;

Ayant examiné le texte de la résolution A/RES/607(XIX) sur la réforme du Comité mondial d'éthique du tourisme, adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session tenue à Gyeongju (République de Corée) du 8 au 14 octobre 2011, ainsi que la nouvelle composition proposée du Comité mondial d'éthique du tourisme,

7. exprime sa gratitude aux membres sortants du Comité pour leur contribution à la promotion des principes du Code mondial d'éthique du tourisme ;
8. rend un hommage particulier à son président, le Dr Dawid De Villiers, pour son engagement inlassable et sa conduite efficace des travaux du Comité depuis 2008 ;
9. approuve avec satisfaction la proposition du comité de sélection (composé du Président de l'Assemblée générale, du Président du Conseil exécutif et du Président du Conseil des Membres affiliés, du Secrétaire général et du Conseiller juridique de l'OMT) en ce qui concerne les noms du Président et des 8 membres du Comité ainsi que les noms des 3 membres suppléants qui seront appelés à participer aux sessions du Comité sans droit de vote ;
10. convient de la nécessité d'appliquer le principe de l'étalement suivant la résolution RES/607(XIX), en vertu de laquelle les membres du Comité seront renouvelés pour moitié tous les deux ans, et approuve en conséquence qu'à titre exceptionnel, quatre des huit membres du Comité accomplissent un mandat de six ans au lieu du mandat ordinaire de quatre ans ; et
11. nomme le nouveau Comité mondial d'éthique du tourisme pour la période démarrant le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et se terminant à la date de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale en 2017 (à l'exception des quatre membres dont le mandat prendra fin en 2019), comme suit :

### Président

M. Pascal LAMY (ancien Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce) (4 ans)

### Membres du Comité

M. I Gede ARDIKA (ancien Ministre du tourisme d'Indonésie) (4 ans)

M. Yoshiaki HOMPO (ancien Commissaire de l'Agence japonaise du tourisme) (6 ans)

Mme Fiona JEFFREY (ancienne présidente du World Travel Market) (6 ans)

M. Khelil LAJIMI (ancien Ministre du tourisme de Tunisie) (4 ans)

M. Jean-Marc MIGNON (Président, Organisation internationale du tourisme social) (4 ans)

Mme Tanja MIHALIC (Chef de l'Institut du tourisme, Université de Ljubljana) (6 ans)

M. Ron OSWALD (Secrétaire général, International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Association) (4 ans)

M. Eugenio YUNIS (Vice-président exécutif, Fédération des entreprises touristiques du Chili)

(6 ans)

### **Membres suppléants**

M. Hiran COORAY (Président, Jetwing)

Mme Suzy HATOUGH (Directrice de Dar Al-Diafa for Tourism Human Resources Development Consultancy)

Mme Gunnur OZALP (Secrétaire générale, Association des agences de voyages turques (TÜRSAB))





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/637(XX)

### **Activités du Comité mondial d'éthique du tourisme**

#### **Partie II**

Point 10 de l'ordre du jour  
(document A/20/10 II)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance de la partie II du rapport du Secrétaire général concernant les efforts déployés par l'OMT dans le domaine de l'accessibilité du tourisme,

Rappelant sa Déclaration sur la facilitation des déplacements touristiques A/RES/578(XVIII) de 2009, dans laquelle elle se déclarait « profondément convaincue que la facilitation des déplacements touristiques des personnes handicapées est un élément majeur de toute politique de développement d'un tourisme responsable »,

Ayant à l'esprit sa résolution A/RES/492(XVI) adoptée en 2005, approuvant un ensemble de recommandations sur l'accessibilité sous le titre « Pour un tourisme accessible à tous », et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007,

1. approuve et fait sienne la proposition de « Recommandations de l'OMT en faveur d'un tourisme accessible à tous (2013) » mettant à jour le texte précédent datant de 2005 ; et
2. accueille avec satisfaction la poursuite de la collaboration entre l'OMT, la Fondation ONCE et le Réseau européen pour un tourisme accessible (ENAT) ainsi qu'avec la Fondation ACS, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration d'un manuel sur « Le tourisme accessible à tous » à paraître fin 2013, qui a pour objet d'aider les acteurs du tourisme à améliorer l'accessibilité des destinations, des installations et des services touristiques à travers le monde.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/638(XX)

### **Journée mondiale du tourisme : informations concernant les activités de 2012 et 2013, adoption des thèmes et désignation des pays hôtes pour 2014-2015**

Point 11 de l'ordre du jour  
(document A/20/11)

L'Assemblée générale

1. prend note du rapport présenté par le Secrétaire général sur la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 2012 et sur les préparatifs de celle de la Journée mondiale du tourisme 2013 ;
2. recommande aux États Membres de fêter la Journée mondiale du tourisme 2013 autour du thème « Le tourisme et l'eau » et de promouvoir le rôle du tourisme dans un avenir plus durable du point de vue de l'eau ;
3. exprime sa gratitude aux Gouvernements de l'Espagne et des Maldives pour avoir accueilli les célébrations officielles de la Journée mondiale du tourisme de 2012 et de 2013 ;
4. approuve les thèmes proposés par la 96<sup>e</sup> session du Conseil exécutif pour les célébrations de la Journée mondiale du tourisme de 2014 et de 2015 :
  - Journée mondiale du tourisme 2014 : Tourisme et développement communautaire
  - Journée mondiale du tourisme 2015 : Un milliard de touristes, un milliard d'occasions d'agir ; et
5. désigne, suivant la proposition de la 95<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, le Mexique et le Burkina Faso pays hôtes des célébrations officielles de la Journée mondiale du tourisme de 2014 et de 2015, respectivement.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/639(XX)

### Élection des membres du Conseil

Point 12 de l'ordre du jour  
(document A/20/12)

L'Assemblée générale,

Considérant les articles 14 et 15 des Statuts, les articles 54 et 55 de son Règlement intérieur et l'article premier du Règlement intérieur du Conseil exécutif,

Ayant reçu les propositions de ses commissions régionales,

1. déclare les Membres effectifs suivants élus membres du Conseil exécutif pour la période 2014-2017, pour les 15 sièges :
  1. Afrique du Sud
  2. Allemagne
  3. Angola
  4. Argentine (2014-15) / Pérou (2016-2017)
  5. Azerbaïdjan
  6. Bulgarie
  7. Croatie
  8. Égypte
  9. Équateur
  10. Inde
  11. Iran (République islamique d')
  12. Jamaïque (2014-2015) / Bahamas (2016-2017)
  13. Serbie
  14. Seychelles
  15. Tunisie
  
16. note que les Membres affiliés seront représentés au Conseil par le Président de leur Conseil.





## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/640(XX)

### **Lieu et dates de la vingt et unième session de l'Assemblée générale**

Point 13 de l'ordre du jour  
(document A/20/13)

L'Assemblée générale,

Considérant l'article 20 des Statuts et les paragraphes 2 et 3 de l'article premier de son Règlement intérieur,

Ayant pris connaissance des deux offres émanant respectivement du Gouvernement du Cambodge et du Gouvernement de la Colombie,

1. remercie chaleureusement les deux gouvernements pour leurs invitations respectives ; et

Ayant procédé au vote au scrutin secret,

2. décide que sa vingt et unième session se tiendra en Colombie, aux dates qui seront décidées d'un commun accord avec le gouvernement du pays.



## Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

A/RES/641(XX)

### Remerciements au pays hôte

L'Assemblée générale,

Constatant avec une satisfaction particulière qu'elle a pu mener à bien ses travaux grâce aux conditions de travail remarquables mises à la disposition de l'Organisation par la Zambie et le Zimbabwe,

1. transmet sa profonde gratitude à S.E. M. Michael Chilufya Sata, Président de la République de Zambie, à S.E. M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, à S.E. Mme Sylvia Masebo, Ministre du tourisme et des arts de la Zambie, et à S.E. M. Walter Mzembi, Ministre du tourisme et du secteur de l'accueil du Zimbabwe, pour leur contribution personnelle au développement du tourisme international et au succès de la vingtième session de l'Assemblée générale de l'OMT, ainsi qu'à la population de ces deux pays ;
2. remercie chaleureusement S.E. Mme Joyce Hilda Banda, Présidente de la République du Malawi, pour sa contribution remarquable à la table ronde ministérielle ;
3. exprime sa profonde reconnaissance aux Gouvernements de la Zambie et du Zimbabwe pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à tous les participants de sa vingtième session ; et
4. se félicite de l'occasion qui a été offerte aux délégations de découvrir les imposantes chutes Victoria.